



## BULLETIN D'ENGAGEMENT ANNUEL 2010

### PILOTE

DENOMINATION DU TEAM \_\_\_\_\_ N° DE LICENCE \_\_\_\_\_

#### DEMANDE D'ENGAGEMENT EN CATEGORIE

- 125 CC
- 125 CC CADETS  
*(réservé aux pilotes titulaires d'une licence NCJ nés après le 01/01/1994 et ayant 13 ans révolus le jour de l'épreuve)*
- 600cc SUPERSPORT
- TROPHEE PIRELLI 600 CC  
*(réservé aux pilotes nés après le 01/01/1990 et ayant 15 ans révolu le jour de l'épreuve, pour le classement Junior) ouvert aux pilotes nés entre le 01/01/1985 et le 31 décembre 1989, ainsi qu'aux féminines sans critères d'âges, sous réserve du respect de l'article 1 du Championnat de France Superbike.)*
- 1000 CC SUPERBIKE
- SIDE-CAR
- SIDE-CAR F2

**TOUS LES PILOTES AINSI QUE LES PASSAGERS SIDE-CARS (TITULAIRES D'UNE LICENCE PILOTE) DOIVENT ÊTRE EN POSSESSION DU C.A.S.M.**

**Afin de faciliter les demandes d'engagement, le CASM sera exigible le 28 février 2010 au plus tard.**

<b>PILOTE</b>	
NOM : _____	Prénom : _____ Né(e) le : _____
Adresse complète : _____	
Code Postal : <input type="text"/>	Ville : _____ Tél. fixe : _____
Tél. port. : _____	e mail : _____ N° et Type de licence : _____
Moto-Club : _____	N° CASM _____
<b>PASSAGER SIDE-CAR</b>	
NOM : _____	Prénom : _____ Né(e) le : _____
N° et TYPE DE LICENCE : _____	N° CASM( *) _____
Moto-Club : _____	
<b>MACHINE</b>	
Marque : _____	Type : _____
<b>RÉSULTATS 2009</b>	
Catégorie : _____	Classement Final : _____
(*) Seulement si le passager est titulaire d'une licence NCA	

Les vérifications préliminaires sont des vérifications de sécurité, la conformité de la machine avec les règles techniques reste sous la responsabilité du pilote.

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Je soussigné m'engage à respecter le Règlement Général du CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERBIKE, ainsi que le Règlement Particulier de l'épreuve et le cahier des charges team / pilotes et à me conformer aux prescriptions du Code sportif National de la FFM et des règles techniques et de sécurité.

DATE : \_\_\_\_\_ SIGNATURE : \_\_\_\_\_

**SUITE AU VERSO**

**DEMANDE À RETOURNER ACCOMPAGNÉE OBLIGATOIREMENT DE LA DEMANDE D'ENGAGEMENT TEAM ELLE DOIT ÊTRE PARVENUE À LA FFM AVANT LE 4 JANVIER 2010, FAUTE DE QUOI VOUS NE POURRIEZ PRÉTENDRE À AUCUN CRITÈRE DE PRIORITÉ D'ENGAGEMENT.**

**TOUTES LES DEMANDES D'ENGAGEMENT DEVRONT ÊTRE ADRESSÉES À LA DIRECTION DES SPORTS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME ACCOMPAGNÉES DES CHÈQUES D'ENGAGEMENTS LIBELLÉS À L'ORDRE DE LA F.F.M. AUPRÈS DE :**

Fédération Française de Motocyclisme  
Direction Des Sports  
Madame Dominique SAVART  
74 Ave Parmentier 75011 Paris  
Tél. 01.49.23.77.07 - Fax 01.49.23.77.23

**UN BULLETIN NON ACCOMPAGNÉ DES DROITS D'ENGAGEMENT, DU PALMARES ET DU CAHIER DES CHARGES TEAM / PILOTES SIGNÉ NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.**

## **COORDONNEES DES CLUBS ORGANISATEURS**

**3 et 4 avril – LEDENON**

**MC LEDENON**

Circuit de Ledenon, 30210 LEDENON. Tél. 04.66.37.11.37

**24-25 avril – NOGARO**

**ASM ARMAGNAC BIGORRE**

Circuit Paul Armagnac, B.P. 24, 32110 NOGARO. Tél. 05.62.09.02.49

**15-16 mai – LE VIGEANT**

**VAL DE VIENNE MOTO**

Monsieur Philippe NAULT, 20 Rue de l'Église, 86460 AVAILLES-LIMOUSINE. Tél. 05.49.48.50.64

**12-13 juin – LEDENON**

**MC LEDENON**

Circuit de Ledenon, 30210 LEDENON. Tél. 04.66.37.11.37

**17-18 juillet – NEVERS MAGNY-COURS**

**MC NEVERS ET NIEVRE**

Monsieur Régis MOREAU, 19, rue de l'Orangerie, 58000 SAINT-ELOI. Tél. 03.86.37.17.43

**04-05 septembre – LE MANS**

**ASM DES 24 HEURES ACO**

Circuit des 24 Heures, 72040 LE MANS CEDEX. Tél. 02.43.40.24.24

**25-26 juin – ALBI**

**MCC ALBI**

Circuit d'Albi, 81990 LE SEQUESTRE. Tél. 05.63.43.23.00

### **Attention :**

L'utilisation d'une caméra embarquée est soumise à l'autorisation de la Fédération Française de Motocyclisme et du Moto-Club organisateur, la demande devra être faite auprès du service communication 10 jours au minimum avant l'épreuve, et à la validation de son installation par les Commissaires Techniques.

**UN BULLETIN NON ACCOMPAGNÉ DES DROITS D'ENGAGEMENT, DU PALMARES ET DU CAHIER DES CHARGES TEAM / PILOTE SIGNÉ NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.**